

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 139 (1994)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Henri Charles Lecomte (1869-1944) : le premier étudiant militaire étranger...aux Etats-Unis d'Amérique  
**Autor:** Zeller, Philippe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345425>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ERSCHLOSSEN EMDDOK  
MF /

# **Henri Charles Lecomte (1869-1944)**

## **Le premier étudiant militaire étranger... aux Etats-Unis d'Amérique**

Note par le divisionnaire Philippe Zeller

Quelle n'est pas la surprise du stagiaire à l'Ecole de commandement et d'état-major général de l'armée de terre des Etats-Unis d'apprendre que le premier officier étranger à avoir suivi les cours d'instruction de cet établissement d'enseignement militaire, situé à Fort-Leavenworth, Kansas, était un Suisse!

Pour comprendre comment un Suisse, en 1894, a pu fréquenter, non seulement les cours de l'US Army Command and General Staff College (USACGSC), mais auparavant, de 1889 à 1893, l'Académie militaire de West Point, il faut suivre la carrière de son père, Ferdinand Lecomte, lequel, en 1861, accompagna le comte de Paris aux Etats-Unis pour servir à l'état-major du général McClellan, en Virginie, pendant la guerre de Sécession. Rappelons que Ferdinand Lecomte commanda de 1874 à 1890 la 2<sup>e</sup> division de notre armée et qu'il y a bientôt 140 ans, il fonda, à Lausanne, la *Revue Militaire Suisse*.

Mais qui était Henri Charles Lecomte? Originaire de Saint-Saphorin, né le 20 octobre 1869, diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, il décide de poursuivre une carrière militaire. C'est par autorisation du Sénat et de la Chambre des représentants d'Amérique qu'il est autorisé à entrer à West Point! Il en sort 2<sup>e</sup> sur 51, puis effectue divers stages au sein de l'US Army. De fin 1893 à mai 1894, il étudie à l'USACGSC. De retour en Suisse, Henri Charles Lecomte devint instructeur des troupes du génie. Mais ceci est une autre histoire.

Pourquoi cette brève évocation du fils du fondateur de la *RMS*? Tout simplement pour signaler qu'en mai de cette année, à



Henri Charles Lecomte en uniforme de cadet à West Point en 1889.

Fort Leavenworth précisément, au cours d'une semaine de festivités, les autorités militaires de l'USACGSC célébreront le centième anniversaire de la présence de stagiaires étrangers au sein du collège.

Pour annoncer ces manifestations, un logo reproduit le portrait d'Henri Charles Lecomte, en uniforme de colonel de notre armée de milice, et cette dédicace: «1893-1993 Commemorating the Centennial of international Officer Participation in the U.S. Army Command and General Staff College».

Les stagiaires suisses au sein des forces armées américaines, en particulier dans l'Armée de terre, ont été parfois étonnés d'apprendre le rôle joué par des officiers suisses outre-Atlantique lorsque cette République-sœur n'avait qu'une armée de milice<sup>1</sup>. Notre histoire militaire du XIX<sup>e</sup> siècle se serait-elle aussi déroulée aux «States» dans le droit fil de celle des régi-

ments suisses au service étranger? Certainement, mais nous la connaissons mal.

La destinée d'Henri Charles Lecomte mérite d'autant plus d'être évoquée que ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les hautes écoles militaires des Etats-Unis se sont largement ouvertes aux stagiaires étrangers<sup>2</sup>!

**Ph. Z.**

<sup>1</sup> Ce n'est qu'au cours de la Première Guerre mondiale que les USA se dotèrent d'une armée de professionnels !

<sup>2</sup> Ce propos est très largement inspiré d'une communication du col EMG A. Heer, stagiaire à l'US Army Command and General Staff College en 1991-1992, que nous remercions. Le col EMG Heer, à son tour, a fait référence aux écrits du colonel divisionnaire Grosselin, dans la RMS d'octobre 1944 (pages 532-534) et à ceux du col W. P. Pipkin, US Army, in Military Review de décembre 1972 (pages 3-7).

---

## **Guerre civile, guerre de civils**

Ce qui distingue le soldat du civil ce n'est pas qu'il porte une arme et sache s'en servir, mais c'est le fait qu'il est soumis à une discipline et que cette discipline à travers la hiérarchie militaire subordonne le combattant au gouvernement de son pays.

L'obéissance exigée des cadres et de la troupe met donc au service du pays et non à celui d'une coterie ou d'une idéologie.

Cette distinction, qui aurait paru superflue au siècle dernier et devenue nécessaire à notre époque où l'on voit surgir des conflits entre des factions au sein d'une même nation.

Dans ces conditions, tout l'édifice des conventions internationales destinées à éliminer les souffrances inutiles des combattants (blessés, prisonniers) et celles protégeant les non-combattants deviennent sans effet. La sauvagerie qu'on croyait avoir domestiquée réapparaît à l'état naturel: le CICR ne peut plus faire respecter des conventions signées par des gouvernements alors que ceux-ci n'ont plus d'autorité sur les troupes engagées dans les combats. Même les chefs de factions n'arrivent plus à se faire obéir par les combattants rendant tout armistice et tout accord aléatoires.

Nous avons assisté à ce processus de désagrégation de l'Etat et de l'armée au Liban, nous le vivons actuellement en Yougoslavie, en Afghanistan, en Géorgie, en Arménie et un peu partout en Afrique. Il n'y a plus dans ces pays que des factions armées, indisciplinées, sévissant avec férocité contre les populations en les prenant souvent en otages.

L'histoire de notre civilisation est celle d'un long effort de domestication, de canalisation de la violence meurtrière de l'homme pour permettre aux sociétés de se développer en paix. L'empire romain y est parvenu en inventant un droit et en créant une armée soldée est disciplinée. L'Europe a son histoire marquée par des tentatives de restauration de la Paix romaine. Chaque fois ces tentatives ont été interrompues par des invasions barbares, des conflits religieux, des insurrections armées, des révolutions et actuellement par une décomposition des Etats. On aurait tort d'oublier que le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire est de la responsabilité des Etats et qu'ils perdent toute efficacité lorsque l'Etat ne peut plus les imposer. Or, le bras armé de l'Etat est paralysé lorsque son armée se désintègre. (...)

**Docteur Bernard de Montmollin**  
**Sergent-major, 7-8/1993**